

Le métissage dans les Antilles françaises de la deuxième moitié du XIX^e siècle, un révélateur des tensions et contradictions de la société post-esclavagiste

Adélaïde MARINE-GOUGEON

121

Avec le développement des sociétés esclavagistes, la question du métissage fut liée au statut juridique de l'individu et à son rapport à la liberté. L'usage, dans les îles des Caraïbes, fit que les enfants nés d'unions illégitimes entre un maître et son esclave soient affranchis, ce qui entraîna la très forte croissance du nombre de Libres de couleur, appellation qui devint en partie synonyme de « mulâtre ». Ces Libres de couleur formaient une catégorie qui ne recouvrait qu'imparfaitement la question de la race puisqu'un Noir pouvait également être libre, comme le montre l'exemple de Toussaint Louverture.

Pour autant, ces Libres ne jouissaient pas de la plénitude des droits civils et juridiques des Blancs : ils étaient par exemple exclus des fonctions publiques. Les années 1820 et 1830 furent une période marquée par le combat des Libres pour obtenir l'égalité des droits. Ces revendications allèrent progressivement de pair avec l'exigence de l'abolition de l'esclavage, puisqu'il devenait de plus en plus évident que l'égalité totale des droits ne pouvait intervenir que dans le cadre d'une émancipation générale.

L'émergence des mulâtres à partir de 1848

En 1848, la catégorie des *Libres de couleur* disparaît en même temps que l'esclavage. Le terme de mulâtre remplace d'une certaine manière celui de Libre de couleur. Au singulier, il désigne donc à la fois un individu issu d'une union dite mixte et au pluriel, la classe sociale intermédiaire entre les Blancs créoles et la masse des « cultivateurs », ou « nouveaux libres ». La notion de métissage est donc de marqueur identitaire extrêmement fort.

En 1848, les mulâtres forment une catégorie de la population au moins aussi nombreuse que celle des Blancs créoles. En dépit de leur exclusion des fonctions publiques sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, un grand nombre d'entre eux s'est tourné vers les professions libérales grâce à leur investissement dans l'éducation. Ainsi Auguste Perrinon eut une formation de

polytechnicien avant de se lancer dans la vie politique mouvementée de la Deuxième République. L'émancipation générale de 1848 leur ouvre à tous de nouvelles perspectives d'ascension sociale. Les mulâtres font une entrée immédiate dans la vie politique des colonies antillaises en briguant des mandats municipaux et législatifs.

Dans cette société en pleine recomposition, le « mulâtre » occupe une position sociale ambiguë : il est tantôt celui par qui doit s'opérer la « fusion des races », dans un élan de réconciliation générale, le vecteur de l'« oubli du passé », tantôt celui qui est en première ligne pour renverser les hiérarchies traditionnelles.

Même si l'inégalité est patente, les mulâtres tendent à renforcer leur poids économique. Or, puisque l'inégalité juridique n'existe plus, ni les discriminations qui l'accompagnaient, la classe dominante des planteurs blancs créoles se trouve en position de concurrence directe avec les « gens de couleur » en pleine ascension sociale.

C'est la raison pour laquelle Jean-Pierre Sainton indique que, contrairement aux espérances de Victor Schoelcher, l'avènement de la société post-esclavagiste vit un renforcement des barrières raciales plutôt que leur affaiblissement¹.

Dans les discours des Blancs créoles, les mulâtres représentent une menace de subversion bien plus aiguë que dans la société esclavagiste. Dès 1848, on voit émerger, et pour longtemps, la notion de « substitution », qui peut se définir comme la peur d'un « grand remplacement » de la population blanche par la population de couleur, dont les mulâtres formeraient l'avant-garde révolutionnaire. Ce discours omniprésent chez les Blancs créoles, ne laisse pas d'interroger, tant l'écart entre les pratiques sociales et les discours est grand. En effet, si les discours sont toujours plus violents à l'égard des mulâtres, les contacts intimes et les unions inter-raciales engendrant du métissage perdurent.

La notion de substitution dans les discours des Blancs créoles en 1848

Le renforcement de cette barrière raciale est manifeste dans les discours tenus par les Blancs créoles dès les premiers mois de l'année 1848 lorsqu'ils mettent en avant la notion de « substitution ». D'après une série de lettres de colons conservées dans les archives d'Auguste Pécou, député de la Martinique en 1849, mais aussi d'après ses propres écrits, la « substitution » se caractérise d'abord par le remplacement des Blancs créoles par des mulâtres ou des gens de couleur aux fonctions administratives ou impliquées dans la direction politique de l'île. Les Blancs créoles redoutent d'être expulsés de tous les postes à responsabilité par des mulâtres ; selon eux, cette substitution procéderait à la fois d'une stratégie affichée de la part des mulâtres, mais aussi d'une volonté politique des membres du Gouvernement provisoire, et en premier lieu de Victor Schoelcher. Pour Auguste Pécou, l'éviction des Blancs créoles de la

1. SAINTON Jean-Pierre, « « Francs-mulâtres » et « Nèg nwè » : mémoires de l'esclavage et conflits de couleur en Guadeloupe dans la société post-esclavagiste », in BONNIOL Jean-Luc (dir), *Paradoxes du métissage*, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2001, p 51-61.

Commission d'abolition fut un mauvais signal : cela donnait le coup d'envoi du processus de substitution².

Cette substitution est perçue comme une forme de représailles : en ravissant les postes à responsabilités, les mulâtres prendraient ainsi leur revanche sur la période esclavagiste où les Blancs créoles dominaient sans partage grâce à une législation discriminatoire, notamment contre les anciens Libres de couleur. Elle serait ainsi un « anathème » jeté contre eux, mais marquerait aussi le début de la « déchéance de la race blanche³ ».

L'éviction des Blancs créoles de la direction politique de l'île les livrerait ainsi à la merci des gens de couleur autrefois opprimés. Ceux-ci, cultivant leur esprit de vengeance, se mettraient à leur tour à discriminer les Blancs créoles et à les priver de leur statut social privilégié. Acculés, les Blancs créoles n'auraient pas d'autre choix que d'émigrer, ce qui provoquerait immanquablement la ruine des colonies françaises. Les mulâtres représenteraient un danger supplémentaire : nombreux sont ceux qui adhèrent au courant démocrate-socialiste dont Victor Schoelcher est un représentant. Ces mulâtres républicains dém-soc parcourent les ateliers et haranguent les foules de « nouveaux libres » en vue des élections de 1848. Pour les Blancs créoles, ces agitateurs politiques représentent une menace grave car ils montent les Noirs contre les Blancs dans un esprit de vengeance ; ils œuvreraient ainsi à une alliance des Noirs et des mulâtres contre les Blancs créoles en vue de prendre le pouvoir.

D'après Nelly Schmidt⁴, les mulâtres avaient eux aussi des représentants qui étaient actifs dans la presse et auprès de certains milieux politiques à Paris et dans les grandes villes françaises. Les Blancs créoles dénoncent l'action de leurs intermédiaires, par lesquels les mulâtres dresseraient l'opinion française contre les Blancs créoles en les faisant passer pour d'infâmes exploiters, et attireraient sur les seuls Noirs et mulâtres les sympathies de l'opinion publique métropolitaine.

Un correspondant d'Auguste Pécoul explique que « le mouvement qui (renaît) dans l'opinion de la France, relever la condition de la race africaine, a été détourné contre la race française, et tend à l'éliminer d'une colonie qu'elle a fondée par de longs travaux, et conservée par de pénibles efforts⁵ ». Les mulâtres et les dém-soc conspireraient ainsi depuis la France à évincer les Blancs créoles en démontrant leur nocivité au public français. Il poursuit ainsi :

« Si l'on ne remplace promptement cet élément nécessaire à la société coloniale, si on ne lui donne l'importance que méritent son intelligence et des tendances civilisatrices, les derniers établissements français disparaîtront, non pas dans la misère qui ronge les colonies anglaises, soutenues du moins par une administration impartiale et ferme ; mais dans la barbarie qui dévore maintenant la malheureuse Saint-Domingue, cette reine des Antilles qui assurait autrefois la prépondérance de la France dans des régions où vont bientôt s'agiter les destinées du monde.⁶ »

2. ANOM, Série géographique de la Martinique, Carton 11, dossier 108. Lettre d'Auguste Pécoul au rédacteur en chef du National du 11 juillet 1848,

3. AN 376 AP 20. Lettre de Husson à Auguste Pécoul, 10 juillet 1848,

4. SCHMIDT Nelly, *Histoire du métissage*, éd. par Alain CORBIN (Paris, Éd. de La Martinière, impr. 2003, 2003).

5. AN 376 AP 20. Lettre de Thoré à Auguste Pécoul, 24 septembre 1848

6. AN 376 AP 20. Lettre de Thoré à Auguste Pécoul, 24 septembre 1848

L'exemple de Saint-Domingue est régulièrement convoqué par les Blancs créoles. Ici, l'agitation des mulâtres et leur volonté de substitution est rapprochée de la situation d'Haïti, où les mulâtres et anciens libres de couleur ont exercé une domination très dure vis-à-vis des Noirs. Ainsi, il en déduit que si la France laisse les mulâtres prendre le dessus, c'est sa domination coloniale sur l'île qui serait menacée comme à Saint-Domingue.

D'autre part, après avoir expulsé les Blancs, les mulâtres deviendraient de nouveaux dominateurs qui ne seraient pas plus tendres que les Blancs vis-à-vis des Noirs. Dans sa Lettre au rédacteur en chef du *National* du 11 juillet 1848, Auguste Pécoul ne manque pas de rappeler que des massacres perpétrés par des Noirs à l'encontre des mulâtres viennent tout juste d'avoir lieu en Haïti, précisément à cause de l'oppression que les seconds exerçaient sur les premiers : « Ces derniers (les mulâtres) y éprouvent donc aujourd'hui le même sort qu'avaient éprouvé avant eux les blancs, et le dernier espoir de civilisation pour les Haïtiens s'éteint dans le cœur des vrais amis de l'humanité. » La substitution n'aboutirait qu'au remplacement d'une domination par une autre, encore plus cruelle et pétrie de préjugés raciaux.

Ce thème est mobilisé comme un argument suprême pour démontrer les ravages causés par la disparition des Blancs créoles : pour que le colonialisme français perdure, la métropole n'a d'autre choix que de choyer et d'y préserver l'élément blanc et européen :

« Ah ! au lieu de chercher à faire prédominer à leur tour dans nos petites colonies les noirs et les mulâtres sur les blancs, à humilier ceux-ci, à les punir de la suprématie dont la politique de la France les avait investis, efforcez-vous d'inspirer à toutes les races l'esprit de concorde et de fraternité, abstenez-vous soigneusement de tout ce qui peut éveiller les mauvais instincts, ne faites pas du gouvernement un parti ; ne confiez l'autorité qu'à des mains neutres et fermes, qui sachent se faire respecter et craindre : et peut-être parviendrez-vous à arrêter cette émigration de familles blanches qui vont à Porto Rico, à la Nouvelle Orléans, accuser la cruelle imprévoyance et l'injustice de la France. Peut-être ne sera-t-il pas trop tard pour préserver de la ruine et de la barbarie des établissements si importants pour notre commerce et pour notre puissance navale.⁷ »

Favoriser les mulâtres, ce serait, d'une certaine façon, planter le premier clou dans le cercueil de la domination coloniale de la France aux Caraïbes.

La substitution et la figure du mulâtre chez Souquet-Basiège

Plusieurs décennies plus tard, on retrouve ces mêmes arguments sous la plume d'un Blanc créole, Souquet-Basiège, qui rédige en 1883 son fameux *Préjugé de race aux Antilles françaises*⁸. Dans cet ouvrage, il reprend et approfondit la théorie de la substitution élaborée par ses prédécesseurs. Pour lui, elle est un programme politique

7. Lettre d'Auguste Pécoul au Rédacteur en chef du *National* du 11 juillet 1848.

8. SOUQUET-BASIÈGE G. et ACHEEN René, *Le préjugé de race aux Antilles françaises: étude historique* (Fort-de-France, France, France: Desormeaux, 1979).

cohérent et mûrement réfléchi par les « gens de couleur », qu'il nomme aussi « sang-mêlés », et ce dès les années 1830.

Comme ses prédécesseurs, il attribue ce programme politique à une volonté de revanche des anciens dominés, mais il estime aussi que l'objectif était d'humilier les Blancs. Surtout, la thèse qu'il développe tout au long de son ouvrage fait des mulâtres les véritables créateurs et promoteurs du préjugé racial, les rendant responsables des tensions raciales et sociales (parce qu'il associe étroitement les deux) qui fracturent les sociétés des Antilles françaises, alors qu'elles auraient dû disparaître. En effet, l'abolitionniste Victor Schoelcher espérait que la fin de l'esclavage permettrait de faire disparaître les préjugés raciaux. Si l'inverse s'est produit, insiste Souquet-Basiège, c'est en raison du refus catégorique des mulâtres à œuvrer pour la réconciliation et la fusion des races.

125

Enfin, il reprend à son compte le personnage du mulâtre forgé par les Blancs créoles dès le XVIII^e siècle. D'après Souquet-Basiège, les mulâtres sont des individus vicieux, ambitieux et orgueilleux, avides d'honneurs et de distinctions, même non méritées, suffisants et vaniteux.

Ce discours constitue un véritable poncif sur les mulâtres, et en dit long sur l'inquiétude ressentie par les Blancs créoles à l'égard de cette catégorie socio-raciale.

Mais, dans la deuxième partie du XIX^e siècle, ce discours prend une acuité nouvelle en raison de l'irrésistible ascension sociale des mulâtres: « Les hommes de couleur ne sont ni si méchants ni si intelligents. L'orgueil seul, et un orgueil servi par les circonstances, donne la raison de leur attitude. L'éducation, leur fortune les placent, en grand nombre déjà, à côté des Blancs dont la civilisation les distingue chaque jour.⁹ Les « hommes de couleur » deviendraient ainsi toujours plus dangereux à mesure qu'une fraction d'entre eux s'enrichit et acquiert un statut social et une éducation toujours plus proche de celle des Blancs créoles, à qui ils veulent ressembler pour conforter leur statut social. Le seul rempart des colons, c'est de convoquer la division raciale pour consolider leur supériorité sociale.

Ainsi, dans leurs écrits, la classe métisse apparaît comme la classe dangereuse qui menace de subvertir tout l'ordre social. Le refus d'une éventuelle domination des mulâtres devrait donc aboutir au tarissement des relations interraciales qui permirent l'apparition et la prospérité démographique de cette population. Les pratiques sociales des Blancs créoles sont bien différentes de leurs discours.

Des pratiques et représentations qui favorisent le métissage

Pour retracer la réalité des pratiques sociales des Blancs créoles dans leur vie affective, par manque de sources, je me permets d'avoir recours à une forme d'*upstreaming* grâce à la sociologie, c'est-à-dire de prendre l'histoire à rebours pour reconstituer des faits et comportements plus anciens : la lecture de l'ouvrage d'une sociologue

9. SOUQUET-BASIÈGE et ACHEEN, *op. cit.*

Édith Kovats-Beaudoux¹⁰, consacré aux Blancs créoles de la Martinique dans les années 1960, est particulièrement instructive. Même si cette méthode est discutable, l'auteure fait la part des choses entre les évolutions récentes et les pratiques héritées. Les éléments d'explication des pratiques permettant le métissage sont clairement évoqués.

Grâce à ses entretiens avec de jeunes hommes, Édith Kovats-Beaudoux, a pu établir qu'ils jouissaient d'une grande liberté sexuelle, et qu'ils étaient libres de choisir des femmes noires ou mulâtres pour initiatrices sexuelles. Après le mariage, nécessairement avec une femme Blanche créole, ou à la rigueur blanche tout court, les relations extra-conjugales avec les femmes noires ou mulâtres étaient parfaitement tolérées. Sans atteindre le degré d'institutionnalisation de la pratique du « plaçage » à la Nouvelle-Orléans, un homme blanc créole pouvait tout à fait entretenir une maîtresse « de couleur », voire une deuxième famille « de couleur » en dehors du cadre familial légitime. Ces comportements de la part des hommes blancs créoles étaient non seulement tolérés, mais considérés comme la norme, y compris au sein de leur propre cercle familial Blanc créole.

Pour les femmes, la réalité est tout autre : la sociologue Édith Kovats-Beaudoux utilise le terme de « dualité des normes » pour décrire ce phénomène : ce qui est autorisé pour les hommes est formellement interdit aux femmes. En effet, elles sont considérées comme les véritables gardiennes de la famille et du capital que représente la blancheur de l'épiderme dans une société à majorité noire. Les femmes blanches créoles sont le véritable rempart contre le métissage, et elles sont éduquées dès le plus jeune âge dans cette optique. Ainsi, les cas de relations interraciales entre une femme blanche créole et un homme de « couleur » semblent extrêmement rares, alors qu'ils sont monnaie courante dans l'autre sens.

La sociologue donne de surcroît de précieux éléments d'explication concernant les représentations des Blancs créoles sur les Noirs et les mulâtres. Ces représentations sont éminemment genrées. Pour les hommes blancs créoles, le corps de la femme blanche est sacré, et incarne « la discipline et le refus du plaisir ». C'est le corps de l'épouse et de la mère des enfants, le corps du devoir vis à vis du groupe. Au contraire, les femmes noires ou mulâtres se distinguent par une disponibilité sexuelle et une très forte désirabilité. Dans ces représentations, le corps des femmes noires et mulâtres est destiné au plaisir et à la jouissance. C'est le corps de la liberté sexuelle. Elles constituent bien un terreau favorable pour la perpétuation des pratiques conduisant au métissage.

En revanche, pour ce qui est des représentations des femmes blanches créoles, l'auteure indique qu'il lui a été impossible de savoir si elles étaient amenées à trouver désirables les hommes noirs ou mulâtres dans la mesure où aucune ne le lui a avoué. En effet, elles sont élevées dès le plus jeune âge à répugner le fait même de se trouver

10. KOVÁTS BEAUDOUX Édith et GIRAUD Michel, *Les blancs créoles de la Martinique: une minorité dominante* (Paris, France, Hongrie, Italie, 2002).

en présence d'hommes de couleur, et, d'après l'auteure, elles jugent avec bien plus de sévérité les relations interraciales que leurs maris. Tout contact rapproché, toute danse, même dans des occasions mondaines où certains hommes noirs ou mulâtres pouvaient être admis, étaient inenvisageables, tant était fort le tabou.

Dans ces sociétés post-esclavagistes des Antilles françaises, le métissage est donc uniquement le fait des hommes blancs, tandis que les femmes blanches sont érigées en protectrices et garantes de la pureté raciale des familles blanches créoles. De rares écrits permettent cependant de préciser le point de vue de ces femmes.

Le point de vue d'une femme Blanche créole sur le métissage

Les éditions L'Harmattan ont édité il y a quelques années un ensemble de récits produits par des femmes blanches créoles aux XIX^e et XX^e siècle, sous le titre de *Mémoires de Békées*. On y trouve notamment le texte d'Élodie Dujon-Jourdain, née à la Martinique en 1891 et arrivée en France hexagonale au début du XX^e siècle. Ces récits ne devaient circuler qu'à l'intérieur de la sphère familiale et de ses différentes branches : ils livrent un point de vue original et vivant sur le mode de vie des Blancs créoles de la Martinique et sur les relations familiales et au sein de la plantation.

Dans *Le Sablier renversé*, Élodie Dujon-Jourdain livre un récit d'enfance empreint de nostalgie¹¹. Si les relations avec les travailleurs noirs ne forment pas l'aspect essentiel du propos, on trouve quelques passages révélant la très grande proximité entre maîtres blancs et travailleurs noirs et mulâtres. Les rapports raciaux semblent se construire dès l'enfance, dans la mesure où les enfants blancs circulent librement au sein de la plantation et au contact permanent des travailleurs. Il en va ainsi de cette scène où l'auteure, Élodie Dujon-Jourdain, évoque les moments passés dans l'atelier de broyage du manioc en compagnie d'hommes noirs aux torsos nus et dégoulinants de sueur du fait de la chaleur qui y règne. Faut-il y voir, comme le suggère l'éditrice, Henriette Levillain, l'aveu *a posteriori* d'une attirance physique pour les hommes noirs ?

Plus loin, Élodie Dujon-Jourdain évoque de manière relativement franche son rapport à la sexualité et au métissage : elle explique que par crainte d'une promiscuité jugée dangereuse sur le plan sexuel, les enfants des propriétaires, filles et garçons, avaient interdiction de jouer avec les enfants noirs. Dans le même temps les contacts avec les adultes étaient tout à fait acceptés par leurs parents. Cette interdiction n'était pas respectée car les contacts entre enfants de la plantation étaient fréquents, et reproduisaient les rapports sociaux et raciaux en vigueur chez les adultes :

11 DUJON-JOURDAIN Élodie, DORMOY-LÉGER Renée, et LEVILLAIN Henriette, *Mémoires de békées: textes inédits*, vol. 1, Autrement mêmes 7 (Paris Torino Budapest : l'Harmattan, 2002).

« Mais cette défense elle-même ajoutait à l'attrait qu'ils avaient pour nous et qui était fondé, on le devine, sur le sentiment que nous avions de notre supériorité sur eux. Dès sa naissance, l'homme aime à commander et nous avions sous la main de quoi satisfaire ce goût : les petits nègres nous obéissaient aveuglément, comment résister à une telle tentation ? Nous les retrouvions donc dans nos libres randonnées à travers la propriété, au bord de la mer, à la rumerie, à la gragerie et jusque « sur la cour » où ils se promenaient plus ou moins nus, vêtus quelquefois d'un simple « lanquio », cache-sexe retenu à la taille par une ficelle.¹² »

De la même façon, si les parents restaient discrets en matière d'éducation sexuelle, une telle dimension était forcément rendue explicite par le contact avec les travailleurs :

« Et d'ailleurs nos parents eussent-ils été plus discrets encore, que le contact des noirs nous eût appris tout ce que l'on aurait pu, car eux ne se gênaient vraiment pas pour appeler les choses par leur nom et l'on sait la précocité des races noire et indienne en ce qui concerne l'amour.¹³ »

128

Ce passage est emblématique de la pénétration de l'imaginaire de lascivité et de dynamisme sexuel prêté aux Noirs, mais aussi, et cela est assez remarquable, aux populations indiennes. Ce type de propos est caractéristique des présupposés coloniaux qui attribuent aux populations dominées racialement une plus grande disponibilité sexuelle. Fait notable ici, les deux sexes sont confondus dans un même constat englobant. Plus précisément, une forme de renversement des rapports de force de genre semble s'opérer, quel que soit l'âge de l'individu : la petite Élodie Dujon, âgée d'environ cinq ans dans les passages évoqués, commande aussi bien les petits garçons que les petites filles en vertu de son statut de fille des propriétaires blancs et de petite fille blanche. Elle impose également sa présence aux travailleurs des ateliers, noirs ou indiens, qui ont le devoir de la protéger tout en cédant à ses envies en raison de son statut. C'est ainsi que l'on peut analyser la libre circulation des enfants des maîtres dans la plantation : une forme de consigne tacite semble s'imposer aux travailleurs adultes de surveiller et de protéger les enfants des propriétaires blancs.

Outre la grande proximité des jeux d'enfants et la révélation de la chose sexuelle, la jeune Élodie découvre également les « parentés secrètes qui unissaient noirs et blancs » sur la plantation, parfois de l'aveu même de ses parents dans certaines conversations. Le métissage apparaît ici dans sa réalité la plus concrète et la plus courante, ce dont l'auteure fait mine de s'offusquer. Ainsi, tel travailleur ou domestique pour lequel elle a de l'affection se révèle être le fils d'un grand-père adoré et érigé en modèle, ce qui lui laisse un « souvenir amer », alors que ses frères et sœurs semblaient l'accepter comme une fatalité.

« Qu'on me permette de les laisser ici dans l'ombre et de ne pas rechercher à qui Durancy, le menuisier disert, Jules Rosillette, l'économiste, madame Montout et peut-être d'autres doivent leur naissance. Je me contenterai de louer leur dévouement inlassable, leur attachement sincère à ma famille, tout ce que leur présence, autour de nous a donné à l'atmosphère de la Rivière Blanche ou de la Grand'Case de cohésion affectueuse et de sécurité.¹⁴ »

12. *Ibid.* p. 41.

13. *Ibid.* p. 40.

14. *Ibid.* p. 42.

Ce passage laisse entrevoir des liens d'affection qui se développent entre propriétaires blancs et travailleurs mulâtres. On peut y voir, d'une certaine façon, la reconnaissance d'un lien familial qui unirait ces individus par-delà la différence de couleur tout en avalisant et en maintenant une stricte hiérarchie socio- raciale. Si l'intégration dans la famille de ces individus nés d'unions illégitimes n'est absolument pas envisagée, les relations affectives et le contact rapproché entre membres légitimes et enfants naturels mulâtres ne sont pas interdites, et semblent même participer de l'univers harmonieux de la plantation qui émerge sous la plume de l'auteure.

Les propos d'Élodie Dujon-Jourdain semblent donc rejoindre les représentations mises en valeur par Édith Kovats-Beaudoux quelques décennies plus tard : si le métissage est largement le fait des hommes blancs, il semble être considéré de manière beaucoup plus critique et amère par les femmes blanches. Cependant, tous ne peuvent que reconnaître son extrême banalité, et développent des sentiments particulièrement ambigus.

129

Le métissage, garant de la stabilité sociale ?

Dans certains des entretiens réalisés par Édith Kovats-Beaudoux, on peut déceler une forme de valorisation du métissage, qui peut être présenté comme un garant de la stabilité sociale. En effet, d'après un témoin, le fait pour un blanc créole de fréquenter des femmes de couleur est susceptible de créer des rapports de proximité, passant parfois par des liens du sang, même s'ils sont au mieux reconnus à mots couverts et souvent jamais reconnus. Cette proximité dans les relations, soit amicales, soit amoureuses ou extra conjugales, est censée désamorcer d'éventuels conflits en créant des *passerelles raciales* tempérant la stricte ségrégation à l'œuvre dans la société. Ces passerelles fonctionneraient donc comme des soupapes de sécurité régulatrices des très fortes tensions socio-raciales.

Ce discours est certes tenu dans le contexte de mutations très grandes de la société martiniquaise, à un moment où ces relations interraciales tendent à se faire plus rares. Il est difficile de savoir si les Blancs créoles de la deuxième moitié du XIX^e siècle auraient été capables de formuler les choses ainsi, même si le témoignage d'Élodie Dujon-Jourdain nous éclaire sur ce type de relations. Quoi qu'il en soit, il entre en contradiction frontale avec les discours dépréciatifs tenus sur les mulâtres, et qui sont toujours convoqués par les interlocuteurs d'Édith Kovats-Beaudoux.

On ne peut faire abstraction de la question du genre, qu'il faut croiser avec les autres dimensions : si l'homme mulâtre est potentiellement menaçant, la femme mulâtre ou noire, elle, est éminemment désirable.

La contradiction entre les discours et les pratiques peut sembler abyssale. Comment expliquer la coexistence entre un discours appelant à se protéger du mulâtre, érigé en facteur de subversion sociale, et en cause de la ruine des Blancs et de la colonie, et des pratiques donnant lieu à des relations interraciales ?

En réalité, le discours violemment raciste n'empêche pas les relations sociales interraciales de se produire dans le cadre fixé par les préjugés et représentations de la classe dominante. Les relations interraciales et le métissage sont acceptables tant qu'ils ne remettent pas en cause l'ordre social et les attributs de la domination des Blancs créoles. Ainsi, une maîtresse noire ou mulâtre ne remet pas en cause l'ordre social ; l'enfant né de cette union ne représente pas non plus nécessairement un danger, dans la mesure où celui-ci n'intégrera jamais la famille de son père biologique, et ne pourra jamais faire valoir ses droits à l'héritage. Dans les discours, les mulâtres, sont rarement perçus comme de lointains enfants des Blancs créoles, mais plutôt comme des éléments extérieurs. Le préjugé racial s'accommode très bien du métissage s'il respecte les règles fixées, en particulier les rapports de domination de genre.

130

En somme, le métissage peut trouver sa place dans une société entièrement régie par les préjugés raciaux, à condition que les individus qui en sont issus ne remettent pas en cause les hiérarchies existantes. Dès lors, il ne reste plus qu'à s'attaquer aux éléments perturbateurs, ou à œuvrer pour se rapprocher, dans une certaine mesure, de ceux qui sont les plus enclins à entrer en contact avec le groupe dominant. Ainsi, on peut émettre l'hypothèse que les relations interraciales définies par un cadre strict auraient représenté un facteur de stabilité et de préservation du groupe des Blancs créoles.

Bibliographie

Sources imprimées :

DUJON-JOURDAIN Élodie, DORMOY-LEGER Renée et LEVILLAIN Henriette, *Mémoires de békées, textes inédits*, vol. I, Autrement mêmes 7, Paris, Turin et Budapest, L'Harmattan, 2002.

SOUQUET-BASIEGE, G., et René ACHEEN, *Le préjugé de race aux Antilles françaises : étude historique*, Fort-de-France, Desormeaux, 1979.

131

Ouvrages :

KOVATS BEAUDOUX, Édith, et Michel GIRAUD, *Les blancs créoles de la Martinique : une minorité dominante*, Paris, 2002.

SCHMIDT Nelly, *Histoire du métissage*, édité par Alain CORBIN, Paris, La Martinière, 2003.

SAINTON Jean-Pierre, « "Francs-mulâtres" et "Nèg nwè" : mémoires de l'esclavage et conflits de couleur en Guadeloupe dans la société post-esclavagiste », in Jean-Luc BONNIOL (dir), *Paradoxes du métissage*, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2001, p 51-61.